

# appel aux **consciences** de tous les **élus** du conseil municipal

doit-on laisser **démolir**  
**ce bâtiment** parce que...

- ... **son propriétaire** (la F.O.L.)  
a de gros problèmes financiers
- ... **le Maire a déclassé ce bâtiment**  
alors que les services municipaux  
l'avaient initialement classé
- ... **la F.O.L. a fait appel à un promoteur privé** qui a besoin de densifier  
au maximum la construction et  
donc de démolir
- ... **le P.L.U.** (le nouveau Plan Local  
d'Urbanisme) a considérablement  
accru la densité de construction  
possible sur cette parcelle

**il existe**  
**d'autres solutions**  
pour aider une association en  
difficulté que de détruire le  
**patrimoine grenoblois !!!**

- 1 réhabiliter le bâtiment actuel :**  
les grandes hauteurs sous plafonds  
permettrait de créer de nouvelles surfaces  
(pourquoi ce qui est possible à la caserne  
de Bonne ne le serait pas ici ?)
- 2 construire une partie du terrain**  
le long de la piscine, ce qui permettrait  
de financer la réhabilitation
- 3 et surtout faire appel à un promoteur public :** pas de "nécessité" de densifier excessivement



ce **patrimoine** qui a plus qu'un **prix** : il a une **valeur !!!**

**P**lusieurs centaines d'habitants, le collectif SOS 38 Chorrier Berriat et plusieurs associations de sauvegarde du patrimoine ont interpellé le Maire et plusieurs élus de la ville de toutes tendances pour demander la suspension du permis de démolir de ce bâtiment qui, outre **son intérêt architectural indéniable, a abrité la création des Allocations Familiales !**

**D'autres solutions sont possibles**, en utilisant les espaces du bâtiment actuel (le bâti et le toit sont très sains) et une part du reste de la parcelle. Des projets plus respectueux du patrimoine culturel du quartier Berriat !

**Sauvez ce patrimoine, il mérite toute sa place dans le paysage de notre quartier et dans l'histoire sociale de notre ville**

**De nombreux habitants du quartier et de la Ville ont été très choqués** d'apprendre que le bâtiment du 38 rue Nicolas Chorrier allait être détruit. Ils le sont encore plus de savoir aujourd'hui qu'il était initialement prévu que le plan local d'urbanisme le protéger pour toujours, et que c'est à la demande de son propriétaire « dans le besoin » que le Maire a demandé que soit revu le niveau de classement dans l'inventaire du patrimoine, en le rendant ainsi démolissable. Et cela sans véritable débat et sans recherche sérieuse de solution par la Ville pour assurer sa sauvegarde.

Ce déclassement n'était sans doute qu'un petit détail lors du vote de l'adoption du PLU. C'est aujourd'hui une question publique d'importance sur laquelle il serait légitime que le conseil municipal puisse revenir dans les meilleurs délais.

**La ville doit en effet distinguer 2 enjeux bien différents :**

- 1• la sauvegarde d'un patrimoine de qualité** avec un bâti et un toit en bon état, et riche de valeurs historiques, sociales, paysagères, affectives.
- 2• le sauvetage d'une association en difficulté** récurrente qui vend petit à petit son patrimoine,

Si elle ne l'a pas fait hier, elle peut le faire aujourd'hui. Nous pourrions pardonner les erreurs ou faiblesses des décisions prises ces derniers mois concernant cette opération. Nous ne pardonnerons pas « la non assistance à patrimoine en danger » qui consisterait à laisser démolir ce bâtiment. Plusieurs exemples récents ont montré la capacité de la Ville à trouver des partenaires publics ou privés pour donner de nouvelles vies à des édifices anciens (ancien palais de justice, couvent Ste Cécile). La Ville aurait même fait annuler une opération sur le quartier des Eaux Claires alors que les permis étaient signés.

**Tant qu'un bâtiment n'est pas démolit, il n'est jamais trop tard pour en décider autrement. Après, l'irréversible est commis !**

**Le bâtiment actuel et l'utilisation de la parcelle** peuvent permettre une opération de 2500 m<sup>2</sup>, le projet actuel en prévoit près de 5 000.

**La ville connaît bien le propriétaire**, elle dit avoir de bonnes relations avec le promoteur. Elle a le pouvoir de faire revenir tout le monde à la raison et de prendre en compte les avis exprimés par les habitants.

**La ligue de l'enseignement peut trouver d'autres solutions** pour vendre ce patrimoine. Si elle le vend en l'état, elle percevra suffisamment de liquidités pour stabiliser sa situation. Il lui resterait bien sûr à trouver une autre localisation et elle pourrait être aidée par les collectivités pour trouver une solution financièrement acceptable.

**Il n'est pas trop tard pour donner une nouvelle vie à ce bâtiment**, en tenant compte des demandes exprimées par les habitants et des possibilités de projets pour le faire, les idées et les volontés ne manquent pas.

alors que la révision du P.L.U. s'apprête à **classer** de nombreuses ganteries et à **réduire les densités** de construction, il serait paradoxal de laisser la **destruction de ce bâtiment exemplaire** se faire...